

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

119^e année

2 mai
1987
No 18

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

119^e année
2 mai 1987
No 18

Sommaire

Avis divers

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le

Code de procédure civile

Commission municipale, Loi sur la

Compagnies, Loi sur les

Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les

Inspecteur général des institutions financières

Ministères, Avis concernant les

Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Syndicats professionnels, Loi sur les

Ventes à la folle enchère

Ventes par shérif

Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DIVERS

CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE BAIE-COMEAU (<i>Changement de nom</i>)	1959
L'ASSOCIATION DES CIMETIÈRES CATHOLIQUES ROMAINS DU QUÉBEC (<i>L.P.</i>)	1959
LES COOPÉRANTS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE (<i>Projet de loi d'intérêt privé</i>)	1959
VILLE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	1959
VILLE DE SAINT-PIERRE (<i>Rachat d'obligations</i>)	1962

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Joseph Épiphanie Roger Ouellet	1962
Joseph Georges Yannick Vincent	1962
Marc Brian Grenier	1962
Sandra Grenier	1962

DEMANDES

Aurel Fischterman	1962
Claudie Stankevicius	1963
Floras Alain	1963
Jacques Bérubé	1963
Jean Dumont	1963
Joseph Gilles Jean-Yves Pregent	1963
Joseph Raymond Robert Stéphane Pépin	1963
Joseph Robert Patrick Dubé	1963
Joseph Yves Beauchamp	1963
Marie Adéline Alexandra Lachance	1964
Marie Clara Antoinette	1964
Marie Clémence Sterta Lalancette	1964
Mary Jane Shadbolt	1964
Monique Drolet	1964
Nancy Julien	1964
Patricia Nammour-Talbot	1964
Robert Fitzpatrick Delisle	1964
Yves Bérubé	1965

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PATEL c. PATEL (<i>Assignment</i>)	1965
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ALEX DESTIN BORGIA (<i>Assignment</i>)	1965
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CATHERINE LEBLANC (<i>Assignment</i>)	1965
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHARLES ÉDOUARD (<i>Assignment</i>)	1965
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CLAUDE GAUTHIER (<i>Assignment</i>)	1966
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CYRIL HALBERT (<i>Assignment</i>)	1966
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DONALD GAUTHIER (<i>Assignment</i>)	1966
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FLORENCE CAUVIN (<i>Assignment</i>)	1966
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GABY LEMELIN (<i>Assignment</i>)	1967
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GEORGES NOËL (<i>Assignment</i>)	1967
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ISAAM KANAAN (<i>Assignment</i>)	1967
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JEAN-FRANÇOIS BRETON (<i>Assignment</i>)	1967

PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. KATIA MONTILLET (<i>Assignment</i>)	1967
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LILLIA MITCHELL (<i>Assignment</i>)	1968
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LINDA BEDNARSKI (<i>Assignment</i>)	1968
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MANON PARADIS (<i>Assignment</i>)	1968
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHEL ANTENOR (<i>Assignment</i>)	1968
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHEL GAGNÉ (<i>Assignment</i>)	1969
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PATRICIA NEWELL (<i>Assignment</i>)	1969
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RACHEL MASSON (<i>Assignment</i>)	1969
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ROMAN PESIS (<i>Assignment</i>)	1969
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SOLANGE BOLDUC (<i>Assignment</i>)	1969
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SUSAN DAVIS (<i>Assignment</i>)	1970
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SUZANNE IMBEAULT (<i>Assignment</i>)	1970
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. VIOLA DEMSKI (<i>Assignment</i>)	1970
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. WENDY MILLER (<i>Assignment</i>)	1970

COMMISSION MUNICIPALE — LOI SUR LA

VILLE DE NOTRE-DAME-DU-LAC (<i>Fin de l'assujettissement au contrôle de la C.M.Q.</i>)	1971
--	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

RÉNOVATIONS D.C.A. INC. (<i>Erratum</i>)	1992
RESTAURANT MAXI-BEC INC. (<i>Erratum</i>)	1992

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

LINDEV INC. (<i>Erratum</i>)	1992
RADIATEUR. ATELIER DE PNEUS RÉAL CHICOINE INC. (<i>Erratum</i>)	1993

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2315-1186 QUÉBEC INC.	1971
2324-5459 QUÉBEC INC.	1971
2431-7331 QUÉBEC INC.	1971
ACTION COMMUNAUTAIRE JEUNESSE DU HAUT-RICHELIEU INC.	1971
AMÉNAGEMENT HOLLY INC.	1971
AUTOMOTIVE PARTS DISTRIBUTORS INC.	1972
BEVSHAR HOLDINGS LTD.	1972
CANTINE 787 INC.	1972
COMITÉ D'AMÉNAGEMENT NATUREL DE BOUCHERVILLE	1972
COMPAGNIE ASBESTOS COVERING LTÉE	1972
COMPTOIR FAMILIAL «LA NIPPERIE»	1972
COUPLES 40-60 DE BEAUPORT INC.	1972
DESCHAMPS AUTOMOBILES INC.	1973
DORVAL CIRCLE LTD.	1973

FRANCO, MARIELLA INC.	1973	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANDRÉ GRASSET	1978
GESTION BEVSHAR LTÉE	1972	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ARMAND LAVERGNE	1978
G.T. IMPORT INC.	1973	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLAINVILLE	1978
HOLLY DEVELOPMENT INC.	1971	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BORRY	1978
LE CENTRE D'ANIMATION SOCIALE ET FAMILIALE DE SEPT-ÎLES INC. (L'ESCALE)	1973	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOYER	1978
LE CLUB DE COUREURS SUR ROUTE DE BOUCHERVILLE INC.	1973	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE L'AVENUE	1978
LE RANCH DES DUNES INC.	1973	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE NAMUR	1979
LES ENTREPRISES CAVAC INC.	1974	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE NEUVILLE	1979
MARLAW INVESTMENT CORP.	1974	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES TULIPES	1979
MOBILIER H.P.L. LTÉE	1974	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESJARDINS	1979
PICAN AUTO INC.	1974	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'IMAGERIE MÉDICALE BEAUMONT	1979
PLACEMENTS C.T. WEST INC.	1974	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE RENAISSANCE DE LAVAL	1979
PLACEMENTS D.W. BURKE INC.	1974	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EXPLORATION MONICOR	1978
PLACEMENTS J.A. SHERRIFF INC.	1974	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GLENEAGLES	1979
PLACEMENTS J.W. ARMOUR INC.	1975	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HECTOR CHARLAND	1979
PLACEMENTS M. BIENVENU INC.	1975	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MANOIR OLIVIER	1979
PLACEMENTS MERCURY INC.	1975	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MARQUETTE	1979
PLACEMENTS P. LUSSIER INC.	1975	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE COGESCO 1987	1979
PLACEMENTS R. SINGER INC.	1975	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROGER GAGNON	1979
PLACEMENTS W. F. HYDE INC.	1975	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STE-JULIE	1979
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE DÉGELIS INC.	1975	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TUNISIE	1980
WATSON, ENTRETIEN DES ARBRES DE L'OUEST DE L'ÎLE INC.	1975	TEVAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1980
WELL-NIT PRODUCTS INC.	1976		

DIVERS

GARDERIE JOS MONTFERRAND (<i>Assemblée</i>)	1976
---	------

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)

8415 ST-DENIS, MONTRÉAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1976
CMP 1987 OIL & GAS PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1976
FILM «FLAG», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1976
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 500 ST-GEORGE	1976
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CMP 1987 (PÉTROLE & GAZ)	1976
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DANSE-DANSE	1976
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ESCALE À MEMPHIS	1976
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LÉTOURNEUX	1976

CHANGEMENT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

FILM «FLAG», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1977
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DANSE-DANSE	1977
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE C.E.F. 1987	1977
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE IMEX 1987	1977
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE Q.M.E. 1987	1977
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Q.M.E. 1986	1977

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE J.A.G. 1986	1977
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORBITE 1986	1977

FORMATION

COGESCO MINERAL PARTNERSHIP 1987 AND COMPANY, LIMITED	1979
LE COLBERT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1978

REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ

FILM «FLAG», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1980
PICASSO LIMITED PARTNERSHIP	1980
SHREE PROPERTIES AND CO., LIMITED PARTNERSHIP	1980
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3460 DAGENAIS	1980
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOBILIÈRE SHREE	1980
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PICASSO	1980

COMMANDITAIRES

8415 ST-DENIS MONTRÉAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1981
FILM «FLAG», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1981
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANTHOLOGIE DRAMATIQUE	1981
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHO OYU	1981
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COUSIN CUISINE	1981
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CROISADES	1981
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NÉO	1981
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE OLYMPIQUE	1981

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

GORE GÉNÉRAL, COMPAGNIE D'ASSURANCE INC. (<i>Requête</i>)	1982
GORE GENERAL, INSURANCE COMPANY INC. (<i>Requête</i>)	1982
L'ACHIGAN SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE (<i>Convention de fusion</i>)	1983
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE MONTCALM (<i>Convention de fusion</i>)	1983

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉDUCATION

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE

AMOS (<i>Changement de limites</i>)	1983
DES CHÊNES (<i>Convention de fusion</i>)	1984

DES RIVIÈRES (<i>Changement de limites</i>)	1985
MONSEIGNEUR VACHON (<i>Annexion</i>)	1985

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 5)	
CIMETIÈRE DE L'EST DE MONTRÉAL	1985
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)	
CIMETIÈRE DE L'EST DE MONTRÉAL	1985

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS	1986
--	------

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL (<i>Changement de nom</i>)	1987
--	------

VENTES À LA FOLLE ENCHÈRE

ANNLEE INC. c. ALBA CORPORATION <i>ET AL.</i>	1987
---	------

VENTES PAR SHÉRIF

FRONTENAC	
VILLE DE THETFORD-MINES c. IADEVAIA	1988
JOLIETTE	
BANQUE DE MONTRÉAL c. CANSE <i>ET AL.</i>	1988
POIRIER c. LAJOIE <i>ET AL.</i>	1989

MONTRÉAL	
ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL c. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU BOULEVARD <i>ET AL.</i>	1989
BANQUE ROYALE DU CANADA c. CONSTRUCTION BLANC & BLANC INC. <i>ET AL.</i>	1990

TERREBONNE	
COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LIMITÉE c. WONG	1991

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE	1991
M.R.C. DU HAUT-SAINT-AURICE	1992
VILLE DE RICHMOND	1992
VILLE DE SAINTE-JULIE	1992

AVIS JURIDIQUES

Avis divers

Corporation épiscopale catholique romaine de Baie-Comeau

Avis est donné, conformément à la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17, a. 13), que le nom de la corporation suivante: La Corporation épiscopale romaine de Hauterive, constituée, le 24 novembre 1945, en vertu de la Loi précitée, est changé en celui de: « Corporation épiscopale catholique romaine de Baie-Comeau ».

L'évêque de Baie-Comeau,
GÉRARD COUTURIER
1304-1454

50808

L'Association des cimetières catholiques romains du Québec

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17, a. 19), il a accordé des lettres patentes, en date du 1987 04 01, constituant en corporation « L'Association des cimetières catholiques romains du Québec ».

Le siège social de la corporation est situé dans la Communauté urbaine de Québec.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2420-9926

100

Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie

Avis est, par les présentes, donné que Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie, compagnie mutuelle d'assurance-vie créée par fusion en vertu des dispositions de l'article 90 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, ayant son principal établissement en la ville de Montréal, province de Québec, fera une demande au Parlement du Canada, lors de la présente session ou lors d'une des deux sessions suivant immédiatement la présente session, pour l'adoption d'une loi privée l'autorisant à demander la continuation de son existence en une compagnie d'assurance en vertu des lois de la province de Québec.

Montréal, le 27 avril 1987

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
bureau 2400
Montréal, QC
H3B 4L8

Les procureurs de la pétitionnaire,
50809-18-4 DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &
BOURQUE

Ville de Montréal*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « obligations 5¾ % à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 1^{er} juin 1989 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1^{er} juin 1987, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$ chacune, portant le préfixe AD, rachetables le 1^{er} juin 1987 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis des numéros suivants:

00058	21 000 \$
00185	24 000 \$
00252	20 000 \$
00253	22 000 \$
00301	19 000 \$
00352	21 000 \$
00391	21 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 10 000 \$ chacune, portant le préfixe AC, rachetables le 1^{er} juin 1987 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis des numéros suivants:

00157	7 000 \$
00216	10 000 \$
00224	8 000 \$
00240	9 000 \$
00246	10 000 \$
00254	10 000 \$
00255	10 000 \$
00265	10 000 \$

00266	9 000 \$	418867, 418868, 418872, 418873, 418874, 418875,
00267	9 000 \$	418876, 418877, 418878, 418879, 418880, 418881,
00284	7 000 \$	418882, 418883, 418884, 418885, 418886, 418888,
00285	9 000 \$	418889, 418890, 418892, 418893, 418894, 418896,
00286	9 000 \$	418897, 418898, 418900, 418901, 418949, 418962,
00339	9 000 \$	418963, 418980, 418981, 419042, 419060, 419061,
00374	8 000 \$	419062, 419063, 419064, 419065, 419066, 419079,
00377	10 000 \$	419105, 419106, 419107, 419108, 419109, 419112,
00378	8 000 \$	419132, 419135, 419136, 419137, 419236, 419237,
00379	9 000 \$	419238, 419269, 419270, 419271, 419273, 419309,

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 1^{er} juin 1987:

416658, 416659, 416660, 416661, 416662, 416663,	419310, 419311, 419312, 419313, 419314, 419315,
416664, 416665, 416666, 416667, 416668, 416669,	419316, 419368, 419369, 419370, 419371, 419373,
416670, 416671, 416672, 416673, 416674, 416675,	419374, 419377, 419378, 419379, 419380, 419382,
416676, 416677, 416678, 416680, 416682, 416683,	419385, 419386, 419387, 419388, 419389, 419390,
416684, 416686, 416688, 416690, 416691, 416693,	419391, 419392, 419393, 419464, 419490, 419491,
416694, 416695, 416696, 416697, 416698, 416699,	419498, 419514, 419515, 419516, 419517, 419518,
416706, 416707, 416731, 416741, 416743, 416744,	419549, 419550, 419551, 419557, 419595, 419608,
416745, 416813, 416815, 416816, 416817, 416818,	419648, 419649, 419650, 419651, 419654, 419656,
416819, 416820, 416950, 416951, 416953, 416957,	419657, 419742, 419743, 419845, 419846, 419847,
416983, 417118, 417119, 417120, 417121, 417122,	419877, 419878, 419879, 419989, 419994, 420566,
417123, 417124, 417126, 417128, 417129, 417130,	420601, 420603, 420604, 420605, 420742, 420743,
417131, 417132, 417133, 417134, 417135, 417136,	420744, 420746, 420972, 420973, 420974, 420975,
417137, 417210, 417296, 417297, 417298, 417300,	420976, 420987, 420988, 420989, 420991, 420992,
417301, 417302, 417303, 417382, 417390, 417391,	420993, 420994, 420995, 420996, 421114, 421117,
417397, 417399, 417400, 417480, 417481, 417482,	421118, 421119, 421138, 421139, 421140, 421144,
417483, 417484, 417495, 417496, 417497, 417545,	421145, 421146, 421148, 421149, 421150, 421151,
417546, 417547, 417548, 417549, 417551, 417552,	421152, 421169, 421172, 421173, 421174, 421176,
417553, 417554, 417568, 417571, 417572, 417573,	421177, 421179, 421180, 421181, 421182, 421207,
417574, 417576, 417578, 417579, 417790, 417793,	421243, 421244, 421245, 421246, 421248, 421269,
417794, 417797, 417804, 417819, 417821, 417874,	421271, 421272, 421273, 421279, 421280, 421303,
417899, 417901, 417902, 418019, 418022, 418023,	421304, 421305, 421306, 421307, 421308, 421309,
418024, 418028, 418029, 418044, 418050, 418052,	421332, 421333, 421337, 421400, 421402, 421403,
418053, 418068, 418069, 418085, 418086, 418087,	421415, 421416, 421417, 421508, 421509, 421510,
418089, 418090, 418092, 418093, 418094, 418095,	421610, 421611, 421613, 421628, 421629, 421631,
418096, 418098, 418099, 418102, 418103, 418104,	421632, 421783, 421793, 421794, 421795, 421796,
418112, 418113, 418114, 418115, 418194, 418196,	421797, 421798, 421799, 421800, 421802, 421803,
418211, 418212, 418213, 418214, 418264, 418265,	421805, 421807, 421808, 421809, 421811, 421812,
418266, 418306, 418307, 418341, 418342, 418343,	421874, 421875, 421876, 421877, 421878, 421879,
418344, 418345, 418346, 418347, 418374, 418375,	421880, 421881, 421883, 421885, 421886, 421887,
418376, 418377, 418378, 418394, 418395, 418396,	422077, 422082, 422083, 422084, 422086, 422088,
418397, 418400, 418401, 418402, 418403, 418404,	422089, 422090, 422091, 422092, 422093, 422095,
418472, 418473, 418475, 418476, 418477, 418478,	422097, 422098, 422099, 422100, 422101, 422102,
418479, 418480, 418481, 418482, 418483, 418484,	422103, 422104, 422311, 422312, 422313, 422314,
418485, 418486, 418487, 418488, 418489, 418490,	422316, 422317, 422318, 422320, 422321, 422322,
418492, 418493, 418494, 418495, 418496, 418499,	422323, 422324, 422325, 422326, 422327, 422328,
418501, 418502, 418503, 418504, 418505, 418506,	422329, 422330, 422331, 422332, 422333, 422334,
418507, 418508, 418510, 418512, 418555, 418561,	422335, 422336, 422337, 422338, 422339, 422340,
418574, 418610, 418611, 418613, 418614, 418615,	422411, 422412, 422413, 422414, 422416, 422418,
418621, 418622, 418624, 418625, 418626, 418628,	422419, 422422, 422461, 422462, 422463, 422464,
418629, 418635, 418636, 418666, 418667, 418668,	422465, 422466, 422467, 422468, 422469, 422470,
418669, 418684, 418687, 418688, 418689, 418690,	422471, 422472, 422473, 422474, 422475, 422476,
418705, 418706, 418707, 418711, 418713, 418714,	422477, 422478, 422479, 422480, 422481, 422482,
418715, 418716, 418717, 418839, 418865, 418866,	422483, 422484, 422485, 422486, 422487, 422488,
	422496, 422497, 422498, 422499, 422500, 422502,
	422503, 422504, 422505, 422506, 422507, 422508,
	422509, 422510, 422542, 422543, 422544, 422546,

422547,	422548,	422549,	422551,	422552,	422553,	426595,	426596,	426597,	426598,	426600,	426601,
422554,	422555,	422564,	422566,	422567,	422569,	426602,	426604,	426605,	426606,	426607,	426622,
422570,	422571,	422572,	422573,	422574,	422575,	426624,	426625,	426626,	426627,	426628,	426629,
422625,	422626,	422627,	422628,	422629,	422631,	426630,	426631,	426632,	426647,	426648,	426649,
422633,	422634,	422635,	422636,	422637,	422638,	426650,	426651,	426652,	426653,	426654,	426655,
422639,	422640,	422641,	422642,	422643,	422644,	426656,	426721,	426722,	426723,	426724,	426725,
422645,	422646,	422647,	422649,	422751,	422752,	426747,	426749,	426750,	426755,	426768,	426839,
422803,	422805,	422997,	422998,	422999,	423000,	426840,	426891,	426893,	426894,	426895,	426928,
423034,	423038,	423039,	423040,	423041,	423042,	426931,	426932,	426935,	426936,	426938,	426939,
423043,	423044,	423045,	423047,	423051,	423053,	426940,	427006,	427007,	427009,	427010,	427011,
423054,	423055,	423056,	423058,	423059,	423060,	427023,	427024,	427025,	427026,	427027,	427031,
423062,	423324,	423325,	423326,	423328,	423329,	427032,	427033,	427034,	427036,	427037,	427038,
423330,	423331,	423332,	423334,	423336,	423337,	427040,	427041,	427042,	427043,	427044,	427047,
423338,	423407,	423408,	423409,	423411,	423412,	427048,	427049,	427051,	427052,	427053,	427054,
423413,	423414,	423416,	423417,	423418,	423419,	427055,	427391,	427445,	427446,	427447,	427448,
423420,	423421,	423422,	423425,	423427,	423429,	427449,	427450,	427451,	427452,	427454,	427455,
423430,	423471,	423472,	423473,	423474,	423475,	427490,	427599,	427600,	427603,	427606,	427729,
423476,	423477,	423478,	423479,	423482,	423483,	427921,	427922,	427923,	427924,	427926,	427928,
423484,	423485,	423486,	423487,	423488,	423489,	427929,	427930,	427932,	427938,	427941,	427942,
423490,	423491,	423492,	423494,	423495,	423496,	427983,	428113,	428217,	428218,	428219,	428221,
423627,	423628,	423629,	423630,	423631,	423650,	428256,	428257,	428258,	428291,	428354,	428356,
423774,	423943,	423945,	423946,	423947,	423956,	428387,	428389,	428391,	428397,	428398,	428399,
423957,	423959,	423961,	424257,	424258,	424259,	428400,	428401,	428404,	428405,	428406,	428407,
424260,	424261,	424262,	424264,	424265,	424267,	428408,	428417,	428418,	428419,	428420,	428421,
424268,	424270,	424271,	424274,	424275,	424276,	428427,	428429,	428430,	428431,	428439,	428440,
424277,	424278,	424280,	424281,	424282,	424283,	428443,	428448,	428450,	428451,	428452,	428481,
424284,	424285,	424286,	424287,	424288,	424292,	428535,	428536,	428540,	428541,	428542,	428543,
424293,	424294,	424295,	424296,	424468,	424495,	428544,	428546,	428548,	428549,	428605,	428606,
424496,	424497,	424498,	424514,	424709,	424710,	428607,	428609,	428610,	428611,	428612,	428613,
424711,	424712,	424713,	424731,	424732,	424733,	428614,	428668,	428669,	428675,	428677,	428733,
424734,	424843,	424844,	424845,	424919,	424920,	428734,	428735,	428736,	428738,	428739,	428741,
425056,	425057,	425059,	425060,	425061,	425062,	428748,	428749,	428750,	428751,	428752,	428764,
425063,	425064,	425065,	425066,	425067,	425068,	428766,	428767,	428768,	428769,	428772,	428773,
425081,	425082,	425085,	425086,	425087,	425088,	428774,	428775,	428777,	428778,	428779,	428780,
425089,	425090,	425162,	425163,	425339,	425340,	428781,	428782,	428783,	428784,	428785,	428786,
425342,	425343,	425344,	425346,	425347,	425348,	428787,	428788,	428789,	428790,	428791,	428793,
425353,	425354,	425355,	425636,	425637,	425639,	428794,	428797,	428801,	428802,	428803,	428804,
425640,	425698,	425713,	425717,	425811,	425812,	428805,	428806,	428807,	428808,	428809,	428810,
425813,	425814,	425815,	425816,	425819,	425821,	428811,	428812,	428813,	428815,	428816,	428817,
425822,	425823,	425824,	425825,	425826,	425827,	428818,	428819,	428821,	428822,	428873,	428874,
425828,	425833,	425834,	425835,	425836,	425866,	428875,	428878,	428879,	428880,	428881,	428882,
425867,	425868,	425869,	425870,	425871,	425983,	428883,	428884,	428885,	428890,	428891,	428892,
425984,	425985,	425986,	425987,	426058,	426060,	428894,	428896,				
426061,	426062,	426065,	426066,	426067,	426093,						
426094,	426095,	426200,	426201,	426202,	426204,						
426205,	426206,	426220,	426221,	426222,	426223,						
426224,	426225,	426226,	426227,	426228,	426232,						
426233,	426235,	426236,	426237,	426238,	426239,						
426240,	426241,	426242,	426243,	426291,	426292,						
426293,	426294,	426295,	426296,	426297,	426298,						
426299,	426300,	426316,	426318,	426320,	426326,						
426327,	426328,	426330,	426341,	426342,	426343,						
426344,	426345,	426346,	426347,	426348,	426349,						
426350,	426351,	426364,	426365,	426397,	426401,						
426402,	426403,	426404,	426409,	426410,	426512,						
426531,	426532,	426534,	426543,	426544,	426594,						

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de La Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint-John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} juin 1987 attachés.

Les obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1^{er} juin 1987.

Montréal, le 8 avril 1987

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
ROGER GALIPEAU, C.A.

50804

Ville de Saint-Pierre Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément à la procédure adoptée par ville de Saint-Pierre, cette dernière rachètera, le 1^{er} juin 1987, un montant de 20 000,00 \$ (vingt mille dollars) d'obligations échéant le 1^{er} juin 1988, à même son émission d'obligations originale de 281 000,00 \$ datées du 1^{er} juin 1968, portant intérêt au taux de 7½ % l'an payable semi-annuellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année, émises aux termes de ses Règlements nos 389, 393, 394 et 403.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$:
Nos: M179, M187, M188, M193, M195, M198, M207, M213, M215, M231, M235, M237, M243, M245, M247, M259, M263, M266, M267, M271.

Les obligations susmentionnées cesseront de porter intérêt au 1^{er} juin 1987 et devront être présentées pour remboursement.

Saint-Pierre, le 1^{er} avril 1987

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
GÉRARD GOYETTE

50805

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Épiphané Roger Ouellet

Par le certificat numéro 87-168 du 8 avril 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Joseph Épiphané Ouellet, né le 12 mars 1932, en celui de Joseph Épiphané Roger Ouellet.

Sainte-Foy, le 10 avril 1987

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

101

Joseph Georges Yannick Vincent

Par le certificat numéro 87-171 du 8 avril 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Yannick Émond, né le 10 février 1965, en celui de Joseph Georges Yannick Vincent.

Sainte-Foy, le 10 avril 1987

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

101

Marc Brian Grenier

Par le certificat numéro 87-170 du 8 avril 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mark Brian Fisher, né le 13 juin 1963, en celui de Marc Brian Grenier.

Sainte-Foy, le 10 avril 1987

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

101

Sandra Grenier

Par le certificat numéro 87-169 du 8 avril 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sandra Fisher, née le 6 novembre 1964, en celui de Sandra Grenier.

Sainte-Foy, le 10 avril 1987

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

101

Demandes

Aurel Fischterman

Prenez avis que Aurel Fischterman, domicilié au 5179, croissant Langevin, Chomedey, s'adressera au ministre

de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Martin.

Chomedey, le 25 mars 1987

50707-17-2

Le requérant,
AUREL FISCHTERMAN

Claudie Stankevicius

Prenez avis que Claudie Stankevicius, domiciliée au 1226, rue Saint-Marc, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudie Beaudouin.

Anjou, le 9 avril 1987

50776-18-2

La requérante,
CLAUDIE STANKEVICIUS

Floras Alain

Prenez avis que Floras Alain, domiciliée au 98, de la Fabrique, Saint-Romuald, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Florence Alain.

Saint-Romuald, le 8 avril 1987

50777-18-2

La requérante,
FLORAS ALAIN

Jacques Bérubé

Prenez avis que Jacques Bérubé, domicilié au 909, rue Rosaire, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Marois.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Fabreville, le 14 avril 1987

50817-18-2

Le requérant,
JACQUES BÉRUBÉ

Jean Dumont

Prenez avis que Jean Dumont, domiciliée au 5283, rue Chabot, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacynthe Dumont.

Montréal, le 10 avril 1987

50786-18-2

La requérante,
JEAN DUMONT

Joseph Gilles Jean-Yves Pregent

Prenez avis que Joseph Gilles Jean-Yves Pregent, domicilié au 57, avenue Grande-Île, Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gilles Jean-Yves Therrien.

Valleyfield, le 3 avril 1987

50778-18-2

Les procureurs du requérant,
MASSÉ, GINGRAS, RENAUD &
MERCIER, *avocats*

Joseph Raymond Robert Stéphane Pépin

Prenez avis que Joseph Raymond Robert Stéphane Pépin, domicilié au 124B, rue La Savanne, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Raymond Robert Stéphane Parent.

Gatineau, le 27 mars 1987

50708-17-2

Les procureurs du requérant,
BABIN, DUPONT & FORTIN, *avocats*

Joseph Robert Patrick Dubé

Prenez avis que Joseph Robert Patrick Dubé, domicilié au 614, rue Lavigne, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Robert Patrick Dubé-Hardick.

Hull, le 18 mars 1987

50750-17-2

Les procureurs du requérant,
HAMON, DUFOUR & ISABELLE, *avocats*

Joseph Yves Beauchamp

Prenez avis que Joseph Yves Beauchamp, domicilié au 22, rue Beaucage, Saint-Roch-de-l'Acadian, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Yves Marc Desrochers.

Montréal, le 19 mars 1987

50779-18-2

Le procureur du requérant,
RAYMOND TREMPÉ, *notaire*

Marie Adelina Alexandra Lachance

Prenez avis que Marie Adelina Alexandra Lachance, domiciliée au 5060, rue Préfontaine, Auteuil, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Adelina Alexandra Mariette Lachance.

Laval, le 30 mars 1987

50780-18-2

Le procureur de la requérante,
ANDRÉ FORTIN, *notaire*

Marie Clara Antoinette

Prenez avis que Marie Clara Antoinette dit Marie-Claire Boulet, domiciliée au 995, rue Tardif Est, Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Claire Clara Antoinette Boulet.

Rouyn-Noranda, le 9 avril 1987

50787-18-2

La requérante,
MARIE CLARA ANTOINETTE

Marie Clémence Sterta Lalancette

Prenez avis que Marie Clémence Sterta Lalancette, domiciliée au 2440, rue Beaudry, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Clémence Jeanne Mance Lalancette.

Jonquière, le 6 avril 1987

50709-17-2

Le procureur de la requérante,
PAUL BOUCHARD, *notaire*

Mary Jane Shadbolt

Prenez avis que Mary Jane Shadbolt, domiciliée à route rurale 3, Bury, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Jane Aulis.

Sherbrooke, le 23 mars 1987

50788-18-2

Le procureur de la requérante,
ME LISE DUBÉ

Monique Drolet

Prenez avis que Monique Drolet, domiciliée au 1853, avenue Drouin, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Monick Drolet.

Québec, le 19 mars 1987

50751-17-2

La requérante,
MONIQUE DROLET

Nancy Julien

Prenez avis que Nancy Julien, domiciliée au 99, rue Notre-Dame, Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy Marcotte.

Québec, le 8 avril 1987

50818-18-2

Les procureurs de la requérante,
BERNATCHEZ, GILBERT &
ASSOCIÉS, *avocats*

Patricia Nammour-Talbot

Prenez avis que Patricia Nammour-Talbot, domiciliée au 808, Bon-Air, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patricia Evelyne Melissa Namour-Talbot.

Sainte-Foy, le 3 avril 1987

50752-17-2

Les procureurs de la requérante,
TREMBLAY, BERTRAND, MORISSET
& ASSOCIÉS, *avocats*

Robert Fitzpatrick Delisle

Prenez avis que Robert Fitzpatrick Delisle, domicilié au 4017, chemin Saint-Louis, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Fitzpatrick François Delisle.

Cap-Rouge, le 8 avril 1987

50789-18-2

Le requérant,
ROBERT FITZPATRICK DELISLE

Yves Bérubé

Prenez avis que Yves Bérubé, domicilié au 109, Ariane, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yves Marois.

Beauport, le 9 avril 1987

50753-17-2

Le requérant,
YVES BÉRUBÉ

Assignment

Ordre est donné à Alex Destin Borgia, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002012-872

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CATHERINE LEBLANC, domiciliée au 3406, avenue De Lorimier, appartement 10, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Catherine Leblanc, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002023-879

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHARLES ÉDOUARD, domicilié au 7185, rue Lisieux, Saint-Léonard, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Charles Édouard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-12-160073-874

RATANBEN NARSINHBHAI PATEL, partie demanderesse, contre **JITENDRA PATEL**, partie défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Jitendra Patel de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jitendra Patel.

Montréal, le 11 mars 1987

50810

Le protonotaire adjoint,
RONALD CHASSÉ

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001737-875

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **ALEX DESTIN BORGIA**, domicilié au 2704, rue Cuvillier, appartement 1, Montréal, défendeur.

trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001996-877

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CLAUDE GAUTHIER, domicilié au 298, boulevard Champlain, Alma, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Claude Gauthier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001745-878

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CYRIL HALBERT, domicilié au 1530, promenade Penfield, appartement 602, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Cyril Halbert, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002032-870

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DONALD GAUTHIER, domicilié au 8601, rue Basswood, appartement A, Pierrefonds, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Donald Gauthier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001984-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FLORENCE CAUVIN, domiciliée au 6571, rue de Lanaudière, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Florence Caivin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-001998-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GABY LEMELIN, domicilié au 2394, rue Frontenac, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gaby Lemelin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-001976-879

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GEORGES NOËL, domicilié au 2035, boulevard Benoît-XV, Québec, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Georges Noël, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
 JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-002026-872

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre ISAAM KANAAN, domiciliée au 2515, rue Galt Ouest, appartement 2, Sherbrooke, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Isaam Kanaan, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-001991-878

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN-FRANÇOIS BRETON, domicilié au Pavillon Parent, appartement 3753, Université Laval, Sainte-Foy, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Jean-François Breton, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-001982-877

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre KATIA MONTILLET, domiciliée au 997, rue Ouimet, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Katia Montillet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001995-879

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LILLIA MITCHELL, domiciliée au 27140, rue Goyer, appartement 14, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Lillia Mitchell, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002016-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LINDA BEDNARSKI, domiciliée au 288, avenue Grosvenor, appartement 16, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Linda Bednarski, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les

trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001975-871

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MANON PARADIS, domiciliée au 2485, avenue Raymond, appartement 1, Saint-Hyacinthe, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Manon Paradis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001749-870

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHEL ANTENOR, domicilié au 5978, avenue de l'Esplanade, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Michel Antenor, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002035-873

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHEL GAGNÉ, domicilié au 1645, rue Saint-André, appartement 301, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Michel Gagné, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001959-875

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PATRICIA NEWELL, domiciliée au 1650, avenue Lincoln, appartement 813, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Patricia Newell, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001966-870

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RACHEL MASSON, domicilié au 8953A, rue Émile-Nelligan, Saint-Léonard, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Rachel Masson, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001372-863

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROMAN PESIS, domicilié au 5365, avenue Van Horne, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Roman Pesis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002022-871

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre SOLANGE BOLDDUC, domiciliée au 2191, boulevard Édouard-Montpetit, appartement 24, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Solange Bolduc, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001994-872

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SUSAN DAVIS, domiciliée au 3410, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Susan Davis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
JEAN-CLAUDE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001846-874

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SUZANNE IMBEAULT, domiciliée au 755, avenue Désy, Québec, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Suzanne Imbeault, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001886-870

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre VIOLA DEMSKI, domiciliée au 3879, avenue Verdun, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Viola Demski, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002006-874

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre WENDY MILLER, domiciliée au 6410, rue Sherbrooke, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Wendy Miller, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente

(30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 9 avril 1987

101

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Commission municipale — Loi sur la

Ville de Notre-Dame-du-Lac

Avis est, par les présentes, donné que par résolution du 13 avril 1987, adoptée en conformité des dispositions de l'article 57 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), la Commission municipale du Québec a décidé de mettre fin à l'application du paragraphe g de l'article 48 de sa loi constitutive à l'égard de la ville de Notre-Dame-du-Lac, et ce, à compter du 2 mai 1987.

Québec, le 13 avril 1987

102

La secrétaire de la Commission,
CAROLINE POULIOT, *notaire*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2315-1186 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2315-1186 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 2 avril 1987

50798

Les procureurs de la compagnie,
HICKSON, SIROIS, MARTIN &
BLANCHARD *avocats*

2324-5459 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2324-5459 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 4 mars 1987

50790

Le procureur de la compagnie,
DANIELLE NADEAU

2431-7331 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2431-7331 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 avril 1987

50812

Les procureurs de la compagnie,
STEIN, MONAST, PRATTE &
MARSEILLE, *avocats*

ACTION COMMUNAUTAIRE JEUNESSE DU HAUT-RICHELIEU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ACTION COMMUNAUTAIRE JEUNESSE DU HAUT-RICHELIEU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 2 avril 1987

50791

Pour la compagnie,
JEAN THOUIN

AMÉNAGEMENT HOLLY INC. HOLLY DEVELOPMENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AMÉNAGEMENT HOLLY INC.—HOLLY DEVELOPMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 mars 1987

50762 *Les procureurs de la compagnie,*
DRUKER & MARCOVITCH, *avocats*

AUTOMOTIVE PARTS DISTRIBUTORS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTOMOTIVE PARTS DISTRIBUTORS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 mars 1987

50758 *Les procureurs de la compagnie,*
CARON, TOURANGEAU & ASSOCIÉS, *avocats*

BEVSHAR HOLDINGS LTD. GESTION BEVSHAR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BEVSHAR HOLDINGS LTD.—GESTION BEVSHAR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50792 *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG

CANTINE 787 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CANTINE 787 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 4 avril 1987

50799 *Le président,*
JACQUES PICHÉ

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT NATUREL DE BOUCHERVILLE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ D'AMÉNAGEMENT NATUREL DE BOUCHERVILLE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Boucherville, le 16 avril 1987

50813 *Pour la compagnie,*
GUY ALLAIRE

COMPAGNIE ASBESTOS COVERING LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE ASBESTOS COVERING LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mars 1987

50793 *Les procureurs de la compagnie,*
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

COMPTOIR FAMILIAL «LA NIPPERIE»

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPTOIR FAMILIAL «LA NIPPERIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Windsor, le 30 avril 1987

50759 *La secrétaire,*
CLAUDETTE RICHARD

COUPLES 40-60 DE BEAUPORT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COUPLES 40-60 DE BEAUPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 22 avril 1987

50814

Le trésorier,
CHRISTIAN BOSSINOTTE

DESCHAMPS AUTOMOBILES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DESCHAMPS AUTOMOBILES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mars 1987

50760

Le procureur de la compagnie,
YVES PAPILLON, *avocat*

DORVAL CIRCLE LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DORVAL CIRCLE LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 mars 1987

50761

Les procureurs de la compagnie,
BARZA & LAGANA, *avocats*

FRANCO, MARIELLA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FRANCO, MARIELLA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 janvier 1987

50801

Pour la compagnie,
MONIQUE DUGAS, C.G.A.

G.T. IMPORT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «G.T. IMPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 avril 1987

50815

Pour la compagnie,
TIBOR GROSZ

LE CENTRE D'ANIMATION SOCIALE ET FAMILIALE DE SEPT-ÎLES INC. (L'ESCALE)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CENTRE D'ANIMATION SOCIALE ET FAMILIALE DE SEPT-ÎLES INC. (L'ESCALE)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sept-Îles, le 13 avril 1987

50794

La présidente,
LISETTE PARADIS

LE CLUB DE COUREURS SUR ROUTE DE BOUCHERVILLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB DE COUREURS SUR ROUTE DE BOUCHERVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Boucherville, le 24 mars 1987

50816

La présidente,
MICHÈLE MAHEUX

LE RANCH DES DUNES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE RANCH DES DUNES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tadoussac, le 15 avril 1987

50800

Pour la compagnie,
CLAUDINE BÉRUBÉ

LES ENTREPRISES CAVAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES CAVAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} avril 1987

50763

Pour la compagnie,
CALOGERO PERRONE

MARLAW INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARLAW INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1987

50802

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ, *avocats*

MOBILIER H.P.L. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOBILIER H.P.L. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 3 avril 1987

50803

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE DESCOTEAUX, *notaire*

PICAN AUTO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PICAN AUTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 avril 1987

50764

Pour la compagnie,
HENRI-PAUL CARON

PLACEMENTS C.T. WEST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS C.T. WEST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50765

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, *avocats*

PLACEMENTS D.W. BURKE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS D.W. BURKE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50766

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, *avocats*

PLACEMENTS J.A. SHERRIFF INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS J.A. SHERRIFF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50767

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, *avocats*

PLACEMENTS J.W. ARMOUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS J.W. ARMOUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50768 *Les procureurs de la compagnie,*
HEENAN, BLAIKIE, *avocats*

PLACEMENTS R. SINGER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS R. SINGER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50771 *Les procureurs de la compagnie,*
HEENAN, BLAIKIE, *avocats*

PLACEMENTS M. BIENVENU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS M. BIENVENU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50769 *Les procureurs de la compagnie,*
HEENAN, BLAIKIE, *avocats*

PLACEMENTS W. F. HYDE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS W. F. HYDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50772 *Les procureurs de la compagnie,*
HEENAN, BLAIKIE, *avocats*

PLACEMENTS MERCURY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS MERCURY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 avril 1987

50795 *Les procureurs de la compagnie,*
STIKEMAN, ELLIOTT

RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE DÉGELIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE DÉGELIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dégelis, le 23 mars 1987

50773 *Le secrétaire,*
ALBERT LAVOIE

PLACEMENTS P. LUSSIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS P. LUSSIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1987

50770 *Les procureurs de la compagnie,*
HEENAN, BLAIKIE, *avocats*

WATSON, ENTRETIEN DES ARBRES DE L'OUEST DE L'ÎLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WATSON, ENTRETIEN DES ARBRES DE L'OUEST DE L'ÎLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Île-Perrot, le 25 mars 1987

50775 *Le procureur de la compagnie,*
MARY-LYNN DESMEULES, *avocate*

WELL-NIT PRODUCTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WELL-NIT PRODUCTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 avril 1987

50796 *Les procureurs de la compagnie,*
MENDELSONN, ROSENTZVEIG, SHACTER

Divers**Garderie Jos Montferrand**

Prenez avis que la corporation sans but lucratif Garderie Jos Montferrand tiendra sa première assemblée générale, aux fins d'élire un conseil d'administration et d'adopter des modifications aux lettres patentes, le mercredi 20 mai 1987, au 170, rue Hôtel-de-ville, Hull, à 19 h 30.

Hull, le 6 avril 1987

La secrétaire,
CHANTAL LAFRANCE

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LE 8415 ST-DENIS, MONTRÉAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	LE BEAULIEU, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 12 01
LE FILM « FLAG », SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINEGEM CINEGEM FILM AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1986 12 02
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 500 ST-GEORGES	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3460 DAGENAIS	1987 03 31
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CMP 1987 (PÉTROLE & GAZ) CMP 1987 OIL & GAS PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MELLIOR 1987 MELLIOR 1987 PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1987 04 03
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DANSE-DANSE	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AFRIQUE	1986 12 02
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ESCALE À MEMPHIS	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE UNE ÎLE UN ROI	1987 03 26
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LÉTOURNEUX	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE NAMUR	1987 04 03

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
LE FILM « FLAG », SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	360, place Royale, Montréal, QC, H2Y 2V1	1986 12 02
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DANSE-DANSE	1338, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, QC, H2L 2H5	1986 12 02
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE C.E.F. 1987	800, boulevard Dorchester Ouest, bureau 1100, Montréal, QC, H3B 1X9	1987 04 02
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE IMEX 1987	800, boulevard Dorchester Ouest, bureau 1100, Montréal, QC, H3B 1X9	1987 04 02
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE Q.M.E. 1987	800, boulevard Dorchester Ouest, bureau 1100, Montréal, QC, H3B 1X9	1987 04 02
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Q.M.E. 1986	800, boulevard Dorchester Ouest, bureau 1100, Montréal, QC, H3B 1X9	1987 04 07

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

101

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE J.A.G. 1986	1986 02 20	275, St-Jacques, bureau 32, Montréal, QC, H2Y 1M9	1987 03 27
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORBITE 1986	1986 02 20	275, St-Jacques, bureau 32, Montréal, QC, H2Y 1M9	1987 03 27

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

101

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EXPLORATION MONICOR	1987 04 10	460, avenue Centrale, Val-d'Or, QC, J9P 1P5

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire d'Abitibi,
GHISLAINE EBACHER*

101

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LE COLBERT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1987 04 02	1255, boulevard Laird, bureau 188, Mont-Royal, QC, H3P 2T1
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANDRÉ GRASSET	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ARMAND LAVERGNE	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLAINVILLE	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BORRY	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOYER	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE L'AVENUE	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE NAMUR	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE NEUVILLE	1987 03 19	204, rue Notre-Dame Ouest, bureau 304, Montréal, QC, H2Y 1T3
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESJARDINS	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES TULIPES	1987 03 27	1600 A, boul. St-Martin Est, bureau 100, Laval, QC, H7G 4R8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'IMAGERIE MÉDICALE BEAUMONT	1987 03 24	1100, avenue Beaumont, Mont-Royal, QC, H3P 3E5
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOMAINE RENAISSANCE DE LAVAL	1987 03 20	4999, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 202, Montréal, QC, H3Z 1T3
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GLENEAGLES	1987 03 27	240, rue St-Jacques, bureau 200, Montréal, QC, H2Y 1M6
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HECTOR CHARLAND	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MANOIR OLIVIER	1987 03 06	2055, rue Peel, bureau 225, Montréal, QC, H3A 1V4
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MARQUETTE	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE COGESCO 1987 COGESCO MINERAL PARTNERSHIP 1987 AND COMPANY, LIMITED	1987 03 19	1, place Ville-Marie, bureau 1525, Montréal, QC, H3B 2B5
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROGER GAGNON	1987 03 24	153, rue St-Laurent Est, Longueuil, QC, J4H 1L2
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STE-JULIE	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TUNISIE	1987 03 27	801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal, QC, H2L 1K8
TEVAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1987 04 10	2755, boul. de la Concorde Est, Duvernay, Laval, QC, H7E 2B5

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,*

CLAUDE LEBEAU

101

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
LE FILM «FLAG», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	152075 CANADA INC.	ALLEGRO TÉLÉVISION INC.	1986 12 02
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PICASSO PICASSO LIMITED PARTNERSHIP	693157 ONTARIO LTD	686356 ONTARIO LTD	1987 02 25
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3460 DAGENAI	2433-2918 QUÉBEC INC.	129522 CANADA INC.	1987 03 31
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOBILIÈRE SHREE SHREE PROPERTIES AND CO., LIMITED PARTNERSHIP	SHREE INVESTMENTS INC.	GENERAL PARTNER ÉQUITÉS SHREE INC. SHREE EQUITIES INC.	1987 04 07

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,*

CLAUDE LEBEAU

101

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
LE 8415 ST-DENIS MONTRÉAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	2208, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3H 1R6	1986 12 01
LE FILM «FLAG», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	360, place Royale, Montréal, QC, H2Y 2V1	1986 12 02
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ANTHOLOGIE DRAMATIQUE	321, rue Querbes, Outremont, QC, H2V 3W1	1987 03 04
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHO OYU	1336, rue Ste-Catherine Est, Montréal, QC, H2L 2H5	1987 04 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COUSIN CUISINE	1338, rue Ste-Catherine Est, Montréal, QC, H2L 2H5	1987 04 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CROISADES	1338, rue Ste-Catherine Est, Montréal, QC, H2L 2H5	1987 04 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NÉO	4060, rue Ste-Catherine Ouest, 6 ^e étage, Montréal, QC, H3Z 2Z3	1987 02 27
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE OLYMPIQUE	1380, boulevard de la Concorde, Laval, H7N 5P4	1987 03 19

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Gore générale, compagnie d'assurance inc.

Gore General, Insurance Company Inc.

Demande de constitution

Les personnes mentionnées ci-après donnent avis de leur intention de présenter une demande visant l'émission de lettres patentes les constituant en compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) et publient à cet égard les informations suivantes:

1° La raison sociale de la compagnie proposée est « Gore générale, compagnie d'assurance inc. » et sa version « Gore General, Insurance Company Inc. », ou toute autre dénomination que l'inspecteur général des institutions financières peut lui attribuer.

2° Les nom, adresse et profession de chaque requérant sont comme suit:

Robert J. Collins-Wright	300, Blue Heron Ridge Cambridge, Ontario N3H 6G7	Président et chef de la direction Inglis Limited
George M. Egoff	33, Brant Road North Cambridge, Ontario N1S 2W3	Président du conseil d'administration Gore Mutual Insurance Company
Gérald A. Lacoste	44, Thornton Ville Mont-Royal, QC H3P 1H4	Associé Martineau Walker
Serge M. Lapalme	36, Rosslinn Road Cambridge, Ontario N1S 3K1	Président et chef de la direction Gore Mutual Insurance Company
Maurice G. Legault	3765, Victoria Lachine, QC H8T 1J9	Vice-président du conseil et secrétaire Compagnie d'Assurance Canadienne Universelle
J. Arthur Madill, C.A.	3514, avenue du Musée Montréal, QC H3G 2C7	Consultant Lloyd's of London
J. Raymond R. McManus	6, avenue Burgundy Baie-d'Urfé, QC H9X 3E8	Président CAFA Financial Corporation
Daniel Picotte	200, rive Berlioz app. 708 Île-des-Soeurs, QC M3E 1K3	Associé Martineau Walker
Donald MCQ. Shaver, C.M., D.S.C.	Route rurale no 6 Cambridge, Ontario N1R 5S7	Président du conseil d'administration The Shaver Group

3° Les catégories d'assurance envisagées sont les suivantes:

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Crédit
- Frais juridiques
- Garantie
- Grêle
- Responsabilité

4° La compagnie proposée aura son siège social à Montréal, province de Québec.

5° Le capital-actions autorisé proposé est de 20 000 000 \$, divisé comme suit:

- 9 000 000 d'actions ordinaires catégorie A d'une valeur nominale de 1 \$ chacune, comportant droit de vote;
- 1 000 000 d'actions ordinaires catégorie B d'une valeur nominale de 1 \$ chacune, comportant droit de vote et assorties du droit d'élire une majorité d'administrateurs;
- 10 000 000 d'actions privilégiées sans valeur nominale, ne comportant pas droit de vote, assorties d'un dividende fixe et préférentiel au taux de 10 cents par année, rachetables à un prix comprenant le capital versé et tout dividende déclaré et impayé lors du rachat.

Le capital-actions émis sera initialement de 8 500 000 \$, versé à l'égard de 2 000 000 d'actions ordinaires catégorie A, 1 000 000 d'actions ordinaires catégorie B et 5 500 000 actions privilégiées entièrement payées. Aucun excédent d'apport n'est prévu.

Montréal, le 8 avril 1987

Les procureurs des requérants,
MARTINEAU WALKER

50704-16-4

Société mutuelle d'assurance générale de Montcalm
et
L'Achigan Société mutuelle d'assurance générale
Convention de fusion

Prenez avis que la Société mutuelle d'assurance générale de Montcalm et L'Achigan Société mutuelle d'assurance générale ont convenu de fusionner aux termes d'une convention intervenue entre elles et approuvée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix enregistrées par leurs membres à leur assemblée générale respective.

Québec, le 3 avril 1987

Les procureurs,
50702-16-4 FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, *avocats*

Ministères — Avis concernant les

Éducation

Municipalité scolaire de

Municipalité scolaire d'Amos

Demande est faite de changer les limites de la municipalité scolaire d'Amos érigée pour les catholiques seulement au sens de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, de manière à ce que cette municipalité comprenne désormais le territoire suivant:

- soit le territoire des municipalités de Sainte-Gertrude-Manneville(SD), Berry(SD), Trécesson(CT), Saint-Mathieu(P), Amos(V), Saint-Félix-de-Dalquier(SD), Saint-Marc-de-Figuery(P), Landrienne(CT), Amos-Est(SD);

- soit une partie du territoire des municipalités suivantes:

La Motte(SD) au complet, à l'exclusion:

- du lot 1 jusqu'à la rive ouest du lac Malartic des rangs IX et X du canton de Malartic

La Corne(SD) au complet, à l'exclusion:

- des lots 63 et 64 du rang I du canton de La Motte
- de tous les lots du rang I du canton de La Corne
- des lots 11 à 62 inclusivement du rang II du canton de La Corne
- des lots 42 à 62 inclusivement des rangs III à X inclusivement du canton de La Corne

Saint-Dominique-du-Rosaire(SD) au complet, à l'exclusion:

- des lots partant du lac Obalski jusqu'au lot 31 inclusivement des rangs I à IV inclusivement du canton de Castagnier

Préissac(SD) au complet, à l'exclusion:

- du lot 32 des rangs I à X inclusivement du canton de La Pause
- de la partie nord-est du canton de Bousquet

Launay(CT) comprenant:

- les lots 7 à 62 inclusivement des rangs I à X du canton de Launay

Cadillac(V) comprenant:

- les lots s'étendant du lac Préissac jusqu'au lot 37 inclusivement des rangs I à IV inclusivement du canton de Préissac

Rivière-Héva(SD) comprenant:

- les lots 38 à 58 inclusivement du rang I du canton de Préissac
- les lots 38 et suivants jusqu'à la rivière reliant les lacs Cadillac et Préissac du rang II du canton de Préissac
- les lots 38 et suivants jusqu'au lac Préissac des rangs III et IV du canton de Préissac

La Morandière(SD) comprenant:

- dans le canton de Duvernoy, les lots 54 à 62 des rangs II à VI inclusivement, les lots 54 à 57 inclusivement des rangs VII et VIII et les lots 40 à 53 inclusivement des rangs IX et X

Baie-James(SD) comprenant:

- les cantons de Céloron, de Mazarin, de Glandelet, de Chaste, de Fonteneau, de Thémis, de Carqueville, de

Dalet, de Maizerets, de Soissons, de Barrin, de Cramolet, de Rainboth, de Poirier, de Sauvé, de Razilly, de Champdoré, de Marest

— soit les territoires non organisés suivants, connus sous le nom de:

- les cantons de Ligneris, de Miniac et de Coigny
- le canton de Guyenne à l'exclusion des lots 1 et 2 des rangs VI à X inclusivement

Québec, le 7 avril 1987

Le ministre de l'Éducation,
CLAUDE RYAN

96-17-2

Municipalité scolaire des Chênes

Demande est faite de fusionner le territoire des municipalités scolaires d'Acton Vale et de Drummondville et de l'ériger en une nouvelle municipalité scolaire distincte, pour les catholiques seulement au sens de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, sous le nom « des Chênes ». Cette nouvelle municipalité scolaire comprendra le territoire suivant:

- soit le territoire des municipalités d'Acton-Vale (SD), Saint-André-d'Acton (P), Sainte-Christine (P), Saint-Théodore-d'Acton (P), Durham-Sud (SD), Lefebvre (SD), Wickham (SD), Drummondville (V), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Cyrille-de-Wendover (SD), Saint-Germain-de-Grantham (VL), Saint-Guillaume (VL), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Saint-Bonaventure (P), Saint-Edmond-de-Grantham (P), Saint-Germain-de-Grantham (P), Saint-Joachim-de-Courval (P), Saint-Lucien (P), Saint-Majorique-de-Grantham (P), Saint-Pie-de-Guire (P), Saint-Guillaume (P), Kingsey (CT), Wendover-et-Simpson (CU), Grantham-Ouest (SD), L'Avenir (SD), Saint-Eugène (SD), Saint-Nicéphore (SD);

- soit une partie du territoire de la municipalité de Saint-François-du-Lac (SD) comprenant les lots 444 à 453 inclusivement de la concession Sainte-Élizabeth;

- soit une partie ou territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella (P) comprenant les lots 16, 17 et 18 du rang Saint-Henri, les lots 11 et 12 de la 1^{re} concession Saint-Pierre ainsi que les lots 557 à 567 inclusivement de la 2^e concession Saint-Pierre.

Le 22 avril 1987

Le ministre de l'Éducation,
CLAUDE RYAN

50811-18-2

Municipalité scolaire Des Rivières

Demande est faite de changer les limites de la municipalité scolaire Des Rivières érigée pour les catholiques seulement au sens de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, de manière à ce que cette municipalité scolaire comprenne désormais le territoire des municipalités de Bedford(V), Bedford(CT), Farnham(V), Notre-Dame-de-Stanbridge(P), Philipsburg(VL), Rainville(SD), Saint-Armand-Ouest(P), Sainte-Sabine(P), Saint-Ignace-de-Stanbridge(P), Saint-Pierre-de-Vérone-à-Pike-River(SD), Stanbridge(CT), Stanbridge-Station(SD) et Sainte-Brigide-d'Iberville(SD).

Québec, le 7 avril 1987

96-17-2

Le ministre de l'Éducation,
CLAUDE RYAN

Municipalité scolaire Monseigneur Vachon

Demande est faite de détacher de la municipalité scolaire Ancienne-Lorette le territoire connu et désigné sous le nom des zones B, C et D de la municipalité de la ville du Lac-Sergent, pour l'annexer, pour les catholiques au sens de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, à la municipalité scolaire Monseigneur Vachon.

Québec, le 7 avril 1987

96-17-2

Le ministre de l'Éducation,
CLAUDE RYAN

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 5)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale à la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1666-6703 CIMETIÈRE DE L'EST DE MONTRÉAL	LE REPOS SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	1916 03 16
100		<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement de siège social (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1666-6703 CIMETIÈRE DE L'EST DE MONTRÉAL	6893, rue Sherbrooke Est, Montréal	1916 03 16
		<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 1).

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 3 janvier 1987.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
---------------------------	---------------------------------	---

Médecins omnipraticiens

Région de Québec

Pomerleau, Claude-V., 12530, boulevard Lacroix, ville de Saint-Georges, QC, G5Y 1M3 86 11 09 86 12 20

Région de Montréal

D'annunzio, Mario-J., 75, Grignon, St-Eustache, QC, J7P 4J2 87 05 10
 Duclos, Serge, 201, 9^e Avenue, Deux-Montagnes, QC, J7R 3M1 87 05 03
 Légaré, Jean-Jacques, 75, Grignon, St-Eustache, QC, J7P 4J2 87 02 11 87 02 28
 Wilson, Richard T., 140, Primeau, appartement 205, Châteauguay, QC, J6K 3T6 87 03 31

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
---------------------------------	--	--

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

Robillard, Eugène, 5577, avenue Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6 76 08 29 87 01 10
 Williams, Joan A., 1538, Sherbrooke Ouest, local 919, Montréal, QC, H3G 1L5 87 02 20

Médecins spécialistes

Région de Montréal

Cadieux, Jean-Paul, 2836, Aram, C.P. 145, Sainte-Julienne, QC, J0K 2T0 87 02 28
 Camirand, André, 1506, Docteur-Penfield, Montréal, QC, H3G 1B9 87 03 05

Dentistes

Région de Montréal

McDuff, Georges, 503, Hall, Verdun, QC, H3E 1H3 87 03 27
 Robichaud, Médéric, C.P. 6209, Montréal, QC, H3C 3T9 78 10 29 87 01 06

Syndicats professionnels — Loi sur les

ALLIANCE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 24 mars 1987, autorisé L'ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL à changer son nom en celui de « ALLIANCE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 10 avril 1987.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
1299-1014

100

Ventes à la folle enchère

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015989-799

ANNLEE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 450, avenue Morrisson, ville de Mont-Royal, district de Montréal, et BENIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 645, rue Bertrand, ville de Saint-Laurent, district de Montréal, et HYDA INC. (anciennement Hyda Corporation), corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 5719, avenue McMurray, ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, et VEK INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 775, du Marché-Central, ville de Montréal, district de Montréal, et LA CORPORATION VISOL (anciennement Visol Corp.), corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 3250, Forest Hill, appartement 810, ville de Montréal, district de Montréal, et ABCAR CORPORATION, corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 24, rue Turgeon, ville de Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre ALBA CORPORATION, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 4607, rue Michel-Bibaud, ville de Montréal, district de Montréal,

et PAJE CORPORATION, corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 4935, avenue Ponsard, ville de Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Jean-Marie Brassard de la Cour supérieure du district de Montréal, daté du dix-neuvième jour de décembre 1984, ordonnant la licitation des immeubles suivants, tous connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly.

« 8. Le lot deux cent soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire deux cent quatorze (214-270). »

La mise à prix est fixée à 2 992,50 \$.

« 29. Une certaine parcelle de terrain de figure parallélogrammatique connue comme étant une partie du lot originaire deux cent quinze (ptie 215) et plus particulièrement décrite comme suit: bornée à l'est par les lots 215-4 et 215-5, au sud par une partie du lot 216 ci-après décrite, à l'ouest par le boulevard Grande-Allée (sans désignation cadastrale) au nord par le lot 215-2 (boulevard Bellevue Nord); mesurant dans ses lignes est et ouest cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quarante et un centièmes (199,41 pi), dans ses lignes sud et nord cent pieds et soixante et onze centièmes (100,71 pi), ayant une superficie de dix-neuf mille neuf cent quarante et un pieds carrés (19 941 pi²). »

La mise à prix est fixée à 15 534,49 \$.

« 30. Une certaine parcelle de terrain de figure trapézoïdale connue comme étant une partie du lot originaire deux cent seize (ptie 216) et plus particulièrement décrite comme suit: bornée à l'est par le lot 216-80, au sud par le 216-9 (rue Duncan), à l'ouest par le boulevard Grande-Allée (sans désignation cadastrale), au nord par une partie du lot 215 ci-dessus décrite; mesurant dans sa ligne est cent un pieds et soixante et onze centièmes (101,71 pi), dans sa ligne sud cent pieds et soixante-trois centièmes (100,63 pi), dans sa ligne ouest cent deux pieds et trente-huit centièmes (102,38 pi), dans sa ligne nord cent pieds et soixante et onze centièmes (100,71 pi), ayant une contenance de dix mille deux cent cinq pieds carrés (10 205 pi²). »

La mise à prix est fixée à 7 949,50 \$.

« 32. Le lot cent soixante dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire deux cent vingt (220-177). »

La mise à prix est fixée à 0,28 \$.

« 37. Le lot cent quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire deux cent vingt (220-182). »

La mise à prix est fixée à 1 311,70 \$.

« 49. Le lot deux cent soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire deux cent vingt et un (221-273). »

La mise à prix est fixée à 56,28 \$.

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Chambly (nouveau palais de justice), 2555, boulevard Roland-Therrien, Longueuil, QC, le SEIZIÈME jour de JUIN 1987. La vente mentionnée au paragraphe 8 aura lieu à DIX heures. Celle mentionnée au paragraphe 29 aura lieu à DIX heures TRENTE. Celle du paragraphe 30 aura lieu à ONZE heures. Celle du paragraphe 32 aura lieu à ONZE heures TRENTE. Celle du paragraphe 37 aura lieu à DOUZE heures. Celle du paragraphe 49 aura lieu à DOUZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 avril 1987

50819

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Frontenac

Vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000026-87-3
S. 235-18-000006-87-8

VILLE DE THETFORD-MINES, corporation municipale légalement constituée, ayant son bureau au 144, rue Notre-Dame Sud, Thetford-Mines, district de Frontenac, G6G 1J3, partie demanderesse, contre MI-

CHAEI IADEVAIA, restaurateur, domicilié et résidant au 494, rue Notre-Dame Nord, Thetford-Mines, district de Frontenac, G6G 2S4, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« Un emplacement situé sur la rue Notre-Dame Nord en la cité de Thetford-Mines, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision numéro vingt-quatre D (24-D-1), au cadastre officiel pour le Cinquième (5^e) Rang du canton de Thetford; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit. Le numéro d'immeuble dudit immeuble étant le 494, rue Notre-Dame Nord, Thetford-Mines, G6G 2S4. »

La mise à prix est fixée à seize mille deux cent quarante-huit dollars et soixante-quinze cents (16 248,75 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, rue Saint-Alphonse Ouest, Thetford-Mines, le TROISIÈME jour de JUIN 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 13 avril 1987

50782

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000100-852
705-18-000046-868

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau à Montréal, dit district, partie demanderesse, contre GÉRARD CANSE, résidant et domicilié au 290, 14^e Avenue, Saint-Lin, district de Joliette, et SERGE CANSE, résidant et domicilié au 8055, Maurice-Duplessis, Rivières-des-Prairies, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement de forme irrégulière situé en la ville de Laurentides, ayant front sur la 14^e Avenue, composé d'une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-cinq B (ptie 85-B), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lin; borné comme suit: en front, au nord-est, par partie du lot dont détaché (14^e Avenue); en arrière, au sud-ouest, par le lot no 85 dudit cadastre; d'un côté, au nord-ouest, par le lot 85A dudit cadastre; et de l'autre côté, au sud-est, par une partie du lot 85B; mesurant, ledit emplacement, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-douze pieds et trois dixièmes de pied (92,3 pi) dans sa ligne sud-est, quarante-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (49,9 pi) dans sa ligne sud-ouest, et soixante-seize pieds (76 pi) dans sa ligne nord-ouest; contenant une superficie de quatre mille quatre-vingts pieds carrés (4 080 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 290, 14^e Avenue, ville de Laurentides. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 691,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI NEUVIÈME jour de JUIN 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 13 avril 1987 50783

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000278-823
705-18-000014-874

JEAN-BAPTISTE POIRIER, partie demanderesse, contre RITA LAJOIE, 830, Grande-Côte Ouest, Lanoraie, partie défenderesse, et THÉRÈSE POIRIER, de-

manderesse en reprise d'instance, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, au sud-est du chemin public ou route Montréal-Québec, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trois cent soixante-six (ptie 366) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, de la contenance de quatre-vingt-huit pieds de largeur par cent vingt-cinq pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; borné en front par le chemin public, du côté nord-ouest; au nord-est par le lot no 362, au sud-est par une partie du lot no 366 appartenant à Rosaire Adam; avec bâtisse sus-érigée, portant le numéro d'immeuble 830, Grande-Côte Ouest, Lanoraie (rue Notre-Dame). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 268,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le MARDI DEUXIÈME jour de JUIN 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 13 avril 1987 50784

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009615-863

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, corporation ayant son bureau principal au 480, rue Gilford, Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU BOULEVARD, so-

ciété en commandite légalement constituée, ayant son siège social au 32, rue Saint-Charles Ouest, bureau 120, Longueuil, province de Québec, partie défendresse, et 140870 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 32, rue Saint-Charles Ouest, bureau 120, Longueuil, district de Montréal, province de Québec, et 136386 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 32, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, district de Montréal, province de Québec, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Une parcelle de terrain située en la ville de LaSalle, province de Québec, entre le boulevard Newman et la rue Juliette, désignée comme suit: la subdivision un du lot originaire neuf cent soixante-dix-sept (977-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, mesurant dix-huit mille trois cent trente-huit pieds carrés (18 338 pi²); la subdivision cent quatre-vingt-six du lot originaire mille six (1006-186) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, mesurant neuf mille huit cent soixante-cinq pieds carrés (9 865 pi²); la subdivision cent soixante et onze du lot originaire mille trois (1003-171) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, mesurant trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (3 794 pi²); la resubdivision soixante-neuf de la subdivision neuf du lot originaire neuf cent soixante-treize (973-9-69) aux plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (171 499 pi²). Le tout tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances; ayant une superficie totale de deux cent trois mille quatre cent quatre-vingt-seize pieds carrés (203 496 pi²), mesures anglaises; avec bâtisse y dessus érigée portant l'adresse d'immeuble 7777, boulevard Newman, ville de LaSalle, et dépendances. Moins les parties en tréfonds affectant les lots 973-9-69, 977-1, 1006-186 appartenant à la ville de Montréal, tel qu'en fait foi l'acte enregistré sous le numéro 3079338. »

La mise à prix est fixée à 1 199 799 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le DIXIÈME jour de JUIN 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 avril 1987

50820

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001299-864

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée selon la loi, ayant une succursale au 1490, chemin Chambly, Longueuil, province de Québec, demanderesse, contre CONSTRUCTION BLANC & BLANC INC., corporation légalement constituée selon la loi, ayant son bureau au 1213, rue Blanchet, Longueuil, province de Québec, et YVON BLANCHET, homme d'affaires, domicilié et résidant au 1213, rue Blanchet, Longueuil, province de Québec, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un certain emplacement faisant partie du lot cent soixante-dix-huit (ptie 178) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, comté de Chambly; borné en front, au sud-est, par le chemin public, en arrière, au nord-ouest, par l'autoroute des Cantons-de-l'Est, d'un côté, au nord-est, par le lot cent soixante-dix-sept (177) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, comté de Chambly, et de l'autre côté, au sud-ouest, par le chemin Lapinière. Sous la réserve des servitudes en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, suivant titre enregistré à Chambly sous le numéro 70074 et en faveur de la Shawinigan Water and Power, suivant titre enregistré à Chambly sous le numéro 77560. Comprenant le droit d'accès sur une voie de service donnant sur l'autoroute, le tout tel que le décrit le titre enregistré à Chambly sous le numéro 314850. Tel que la propriété se trouve actuellement avec tous les droits, appartenances et dépendances qui s'y rattachent, sans exception ou réserve. »

La mise à prix est fixée à 8 316,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 avril 1987

50785

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000544-842

COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LIMITÉE, 571, rue Lebeau, ville de Saint-Laurent, Montréal, QC, partie demanderesse, contre ROBERT WONG, 52 B, rue Sumac, Ottawa, Ontario, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans le village de Saint-Jovite et composé de:

a) le lot de terrain numéro vingt de la subdivision officielle du lot original numéro quatre cent soixante-dix (470-20), sur le cadastre de la municipalité de Salaberry, borné à l'avant, vers l'ouest, par une rue portant le numéro 470-19, à l'arrière, vers l'est, par le lot numéro 470-13, d'un côté, vers le nord, par une certaine partie du lot 470-21, ci-après mentionné, et de l'autre côté, vers le sud, par la ligne de division entre les rangs Cinq et Six de ladite municipalité de Salaberry, mesurant, ladite partie de terrain, cent quarante-huit pieds (148 pi) dans sa ligne ouest, cent douze pieds et deux dixièmes de pied (112,2 pi) dans sa ligne nord, cent cinquante et un pieds et deux dixièmes de pied (151,2 pi) dans sa ligne est et cent treize pieds et six dixièmes de pied (113,6 pi) dans sa ligne sud; contenant une superficie de seize mille huit cent quatre-vingt-dix pieds carrés (16 890 pi²), mesures anglaises, et plus ou moins; sujet, ce lot numéro 470-20, à une servitude accordée à Belle Canada par un acte enregistré sous le numéro 227058 et affectant le coin sud-est dudit terrain;

b) la partie sud du lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du terrain original numéro quatre cent soixante-dix (470-21) sur le cadastre de la municipalité de Salaberry, borné à l'avant, vers l'ouest, par la rue portant le numéro 470-19, au nord par la partie nord dudit terrain numéro 470-21, à l'est par le lot numéro 470-14 et au sud par le lot numéro 470-20, mesurant, ladite partie de terrain, vingt pieds (20 pi) dans chacune de ses lignes est et ouest, cent douze pieds et deux dixièmes de pied (112,2 pi) dans sa ligne sud et cent douze pieds et cinq centièmes de pied (112,05 pi) dans sa ligne nord; contenant une superficie de deux mille deux cent quarante-deux pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (2 242,5 pi²), mesures anglaises, et plus ou moins; le tout avec la propriété y érigée et incluant, cette vente, les tapis mur à mur et les draperies; le tout tel qu'il subsiste actuellement. »

La mise à prix est fixée à 14 897,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85 de la rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de JUIN 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 avril 1987

50823

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, Gérard Boivin, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, que la liste et l'avis de vente d'immeubles qui seront vendus à l'enchère publique pour arrérages de taxes, le jeudi onzième jour de juin 1987, ont été publiés au journal « Le Point », les 7 et 14 avril 1987, en conformité avec

l'article 1027 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Mistassini, le 14 avril 1987

50806

Le secrétaire-trésorier,
M. GÉRARD BOIVIN

Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice

Avis public est, par les présentes donné par le soussigné, directeur-général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice, conformément au Code municipal, qu'un avis de vente d'immeuble pour non-paiement des taxes a été publié au journal l'« Écho de La Tuque », les 8 et 15 avril 1987.

La Tuque, le 20 avril 1987

50821

Le secrétaire-trésorier,
GAÉTAN DUCHESNEAU

Ville de Richmond

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Gilles Ducharme, secrétaire-trésorier de la ville de Richmond, que j'ai publié l'avis de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales pour l'année 1986 dans la « Tribune (1966) Ltée » et le « Record » journaux qui ont paru les 17 et 24 avril 1987.

Richmond, le 10 avril 1987

50807

Le secrétaire-trésorier,
GILLES DUCHARME, O.M.A.

Ville de Sainte-Julie

Avis est donné par la soussignée, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, qu'a été publié au journal l'« Information », 509, avenue Jules-Choquet, Sainte-Julie, les 12 et 19 avril 1987, un avis public de vente pour taxes 1986 et antérieures indiquant le jour, l'heure et l'endroit où aura lieu ladite vente à l'enchère.

Ledit avis contient de plus, une désignation, selon les prescriptions de l'article 2168 du Code civil, des immeubles dont la vente est ainsi ordonnée en indiquant le nom du propriétaire d'après le rôle d'évaluation.

La municipalité a aussi obtenu la permission de la Commission municipale du Québec pour faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles vendus pour taxes en date du 13 mars 1987.

Sainte-Julie, le 22 avril 1987

50822

Le Greffier,
BRIGITTE BOISVERT, *avocate*

Erratum

RÉNOVATIONS D.C.A. INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis, concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 4 avril 1987, à la page 1583, du numéro 14, relativement au district judiciaire, de façon à ce que le district judiciaire se lise comme suit: Portneuf.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
2430-6490

100

RESTAURANT MAXI-BEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 6 décembre 1986, à la page 6510, du numéro 49, relativement à RESTAURANT MAXIBEC INC., de façon à ce que la dénomination sociale se lise: RESTAURANT MAXI-BEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
2421-6046

100

LINDEV INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis, concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 6 décembre 1986, à la page 6517, du numéro 49, relativement à LINDEV INC., de façon à ce que la date de constitution se lise: 1984 11 01.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
2312-2419

100

**RADIATEUR, ATELIER DE PNEUS RÉAL
CHICOINE INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis, concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 6 décembre 1986, à la page 6520, du numéro 49, relativement à ATELIER DU PNEU ÎLE BIZARD INC., de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: ATELIER DE PNEU ÎLE BIZARD INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1502-6644

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

